

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER****Séance du 27 juin 2025***L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept juin à vingt heures.*

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Guillaume Bouhin, Caroline Blain, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai

Procurations : Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Aline Louvrier à Nathalie Sievert, Christophe Michel à Guillaume Bouhin, Fabien Oleron à Olivier Marlot.

Excusée : Madeleine Chapellier

Secrétaire de séance : Guillaume Bouhin

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2025-06-056**OBJET : Cotisations pour la Médiathèque municipale.**

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2025-04-018 adoptée en séance le 4 avril 2025, relative à la révision des cotisations pour l'accès à la bibliothèque municipale, avec une application prévue au 1^{er} janvier 2026.

Cependant, il apparaît que ladite délibération ne prévoyait pas de tarif pour les usagers individuels c'est pourquoi il convient de corriger cette omission afin de rendre la grille tarifaire compatible avec les exigences départementales.

Le Maire propose donc d'abroger la délibération du 4 avril 2025 et de la remplacer par de nouveaux tarifs définis comme suit :

- Adhésion individuelle – habitant de Levier : 12€
- Adhésion individuelle – personne extérieure à Levier : 15€
- Adhésion familiale – foyer domicilié à Levier : 15€
- Adhésion familiale – foyer extérieur à Levier : 18€
- Adhésion pour les structures (collectivités, EHPAD, Foyer Rousset, etc...) : 35€
- Gratuité pour les mineurs

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Approuvent la révision des tarifs et l'intégration des cotisations individuelles à la grille tarifaire applicable au 1^{er} janvier 2026 ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 025-200068401-20250627-2025_06_056-DE



En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 
ID : 025-200068401-20250627-2025_06_056-DE

